

Économie bleue

Suivant la décision du Comité des OPL de décembre 2020, le Secrétariat général soumet le Plan d'action régional sur l'économie (PAREB) à l'examen et à l'approbation du 35^{ème} Conseil des ministres. Le PAREB constituera la base des actions régionales devant soutenir le développement de l'économie bleue en ciblant des secteurs prioritaires. Ces activités pourront également appuyer les efforts de relance économique.

En parallèle, le Secrétariat général mène des actions de promotion de l'économie circulaire, reconnue comme un axe important de croissance durable pour les îles d'Afrique. Ces actions prennent forme dans les activités de la composante AIODIS du projet SWIOFISH2 (Banque mondiale) et seront au cœur du projet ExpLOI (AFD et FFEM).

COI-UNECA : Plan d'Action Régional sur l'Economie Bleue - PAREB

La COI, avec le soutien de l'UNECA, a mobilisé une expertise pour l'élaboration d'un projet de plan d'action régional sur l'économie bleue. **Trois grands principes** sous-tendent la mise en œuvre de l'EB : l'économie circulaire ; la bonne gouvernance et la durabilité environnementale et sociale.

Le PAREB se décline en 3 axes d'intervention, à savoir :

1. **Structuration de l'EB dans les États membres de la COI** : La structuration se fait autour de 5 piliers qui constituent les champs d'application de l'EB :
 - *La connaissance du potentiel et des contraintes ;*
 - *La coordination en tant qu'élément structurant fondamental de la mise en œuvre de l'EB ;*
 - *L'expertise et les outils requis ;*
 - *La communication (visibilité, sensibilisation et dissémination) ; et*
 - *Le financement.*
2. **Mise en œuvre de quatre initiatives régionales fédératrices** : Celles-ci concourent toutes à remettre l'environnement au centre du modèle de développement de l'EB. Elles sont par nature trans-sectorielles et requièrent un investissement collectif conséquent dans les secteurs suivants :
 - *Côtes et océan sans pollution et plastique*
 - *Bilan carbone positif*
 - *Santé écologique et bien-être humain*
 - *Explorations des énergies bleues*
3. **Renforcement de la coopération et de l'intégration régionale** : Focalisé sur 3 actions visant au renforcement de la coopération et de l'intégration régionale pour :
 - *La recherche et la formation conjointe*
 - *Le développement des échanges intra régionaux par voie maritime*
 - *La conception d'une charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille*

Le PAREB permettra à la COI de solliciter les partenaires au développement autour d'actions ciblées et convenues par les Etats membres.

AIODIS : économie circulaire et économie bleue, appui à la coordination entre les États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien

Trois études sur la pollution marine des plastiques et l'économie circulaire ont démarré en août 2020 sur les sujets suivants :

1. Promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans l'économie circulaire. Mise en place de cadres nationaux et régionaux pour l'émergence d'entreprises et de projets innovants afin de promouvoir l'économie circulaire et de réduire la pollution marine.
2. Préparation d'une stratégie de sensibilisation et d'un plan de communication pour la réduction de l'utilisation des plastiques afin de promouvoir l'économie circulaire et de lutter contre la pollution marine.
3. Droits de propriété intellectuelle et innovation dans l'économie circulaire. Évaluation des questions nationales et régionales relatives aux droits de propriété intellectuelle liés aux projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire.

Compte tenu des effets de la pandémie de Covid-19 dans la mise en œuvre des consultances, il a été agréé avec la Banque mondiale de repousser les échéances à fin avril 2021. Les experts sont également en relation avec ceux qui formulent le projet « ExPLOI », prévu sous financement de l'AFD et de FFEM, dans la mesure où la composante AIODIS de SWIOFISH2 participe de la mise en œuvre de la stratégie régionale de gestion et réduction des déchets.

Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) **Soumet au Conseil des ministres l'examen du Plan d'action régional de l'économie bleue (PAREB) en vue de son approbation ;**
- b) **Fait appel aux partenaires de développement pour un soutien en vue de la mise en œuvre effective du PAREB en complément du plan régional de gestion et réduction des déchets dans les pays membres, entre autres, dans le cadre du projet ExPLOI ainsi que les recommandations des études précitées.**

Rappel de la décision 7 du Comité des OPL du 10 décembre 2020

Décision 7. Economie bleue

Le Comité des OPL, conscient de l'importance du Plan d'action régional sur l'économie bleue (PAREB) et des initiatives AIODIS pour l'émergence de nouveaux modèles de développement économique durable, :

- a) Demande au Secrétariat général d'intégrer une dimension sociale dans le projet de PAREB en vue de sa soumission au prochain Conseil des ministres pour approbation ;
- b) Exprime son appréciation pour l'effort du Secrétariat général pour une mise en œuvre des actions de la composante « AIODIS » (Pays insulaires d'Afrique et de l'océan Indien) du projet SWIOFish2 malgré la Covid-19 ;
- c) S'engage à soutenir activement le Secrétariat général dans la mobilisation des parties prenantes pour la poursuite et la conclusion des études lancées sous « AIODIS » ;
- d) Demande au Secrétariat général d'assurer le lien entre les études « AIODIS » et le PAREB ;
- e) Fait appel aux partenaires au développement pour un soutien en vue de la mise en œuvre effective du PAREB